COMMUNE DE CERNAY-la-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DCM2023_001**

l'an deux mil vingt -trois
le quinze février à vingt-et-une heures
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. BONY, BOUSSIOUS, CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, CZEPCZAK, EVEN, FLOHIC, FOUILLOT, GIBAUD-AZIZA, GILLMANN, LAMIRAL, LE MOING, MILON, MUNIER, RANCE, SANTINHO

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. DIOP a donné procuration à M. EVEN
M. PASSET a donné procuration à Mme CHERET

Absent : ./.

Mme RANCE a été élue secrétaire

Date de convocation
9 FEVRIER 2023

Date d'affichage de la convocation
9 FEVRIER 2023

Date d'affichage de la délibération
17 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers 19

Présents 17

Votants 19

OBJET : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

Mme la Maire expose :
Les deux services civiques recrutés pour assurer les missions d'animation « Faire Patrimoine Ensemble » au Petit Moulin ayant renoncé à poursuivre leur mission, Mme la Maire propose à l'Assemblée d'ouvrir un poste pour recruter un adjoint territorial d'animation à temps non complet sur une période de 4 mois pour :

- Organiser et animer les projets prévus au Petit Moulin jusqu'en juin 2023
- Renforcer le service restauration scolaire.

Mme MILON précise à la demande de Mme RANCE que la subvention "Faire Patrimoine Ensemble" permet de couvrir à hauteur d'environ 80 % le coût de cet emploi pour la partie animation du Petit Moulin.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : adjoint d'animation pour les projets cultuels du Petit Moulin et le temps de restauration scolaire,

Sur le rapport de Mme la Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint territorial d'animation pour effectuer les missions d'animation des projets culturels du Petit Moulin et les missions de service sur le temps de restauration scolaire, suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 16/35e, à compter du 20 février 2023 pour une durée maximale de 4 mois sur une période de 5 mois.

Mis en ligne le 17/02/2023 à 14h51
REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217801281-20230215-DCM2023_001

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 387, indice majoré 354 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme
Cernay-la-Ville, le 17 février 2023
La Maire
Claire CHERET

MAIRIE de CERNAY-LA-VILLE * YVELINES (78) *

Mis en ligne le 17/02/2023 à 14h51
REÇU EN PREFECTURE
le 17/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217801281-20230215-DCM2023_001